

L. G. Castella  
17, Rue des Lavandières S' Opportun  
PARIS

L. G. Castella  
17, Rue des Lavandières S' Opportun  
PARIS

# LE COURRIER CATALAN

GAZETTE D'INFORMATION BI-MENSUELLE

Rédaction et Administration : 71, Rue de Rennes, Paris (VI<sup>e</sup>)

Abonnement Annuel : France : 35 fr. — Etranger : 50 fr.

3<sup>e</sup> ANNEE | N<sup>o</sup> 46 |

1<sup>er</sup> AVRIL 1926

## NOUVELLES DE LA QUINZAINE

**L'AFFAIRE DU BARREAU DE BARCELONE.** — Comme il est dit dans la lettre de Barcelone que nous insérons dans ce numéro, les membres du Conseil de l'Ordre révoqués par le Directoire, ont été déportés. Avant leur déportation et lorsqu'ils furent incarcérés, le gouvernement espagnol communiqua à la presse une note ainsi conçue : « Le conseil de l'ordre des avocats de Barcelone, récemment dissous, ayant publié un document excitant à la rébellion et à la désobéissance au nouveau conseil nommé par le gouvernement, le gouverneur civil de Barcelone, après avoir invité tous les signataires de ce document à se rétracter, a ordonné leur incarcération, qui a été exécutée aussitôt. Il est regrettable que le gouverneur ait dû prendre cette mesure, mais celle-ci est très justifiée, car on ne saurait tolérer qu'une personne, quelque haut placée qu'elle se croie, agisse de telle sorte contre le pouvoir public. »

**LE COMLOT DE GARRAF.** — Les pièces concernant l'instruction ouverte pour l'affaire de Garraf ont été, pendant dix jours, exposées à la Capitainerie générale de la Catalogne pour que les défenses puissent en prendre connaissance. Les inculpés pour le prétendu complot contre le roi sont au nombre de dix-sept ; neuf des inculpés sont sous les verrous. On ignore encore la date où le Conseil de guerre sera tenu. On sait que les inculpés on tous fait des nouvelles déclarations dans lesquelles ils ont rectifié leurs premières dépositions, qui leur avaient été arrachées par des tortures et des menaces. Un autre Conseil de guerre a été autorisé contre MM. Josep Barreda, Joan Carreras, Joan Valls, Rafaël Sans, Danià Oró et Francesc Rullan, accusés d'appartenir à une société secrète séparatiste.

**EMBARQUEMENT DE TROUPES.** — On mande de Barcelone que de gros contingents de troupes sont expédiés à destination du Maroc. Les soldats ne reçoivent l'ordre du départ que la veille, lorsqu'ils ne peuvent plus le faire savoir à leurs familles. Le nombre de soldats catalans embarqués surpasse de beaucoup ceux des autres régions. Le peuple s'est beaucoup ému de ce nouveau mouvement de troupes.

**CONTRE LA PRESSE.** — Le Pla de Bages, de Manresa, a été puni d'amende ; l'Actualitat, de Barcelone, a été suspendu. Les gouverneurs des provinces pussent systématiquement la moindre faute des journaux catalans ; ils ont la main plus large lorsqu'il s'agit des journaux rédigés en espagnol.

**LES VIEUX PARTIS RÉPUBLICAINS.** — MM. Domingo, Nougès, Palet i Barba et Companys, anciens députés républicains, se sont réunis à Barcelone afin de coordonner leurs efforts avec ceux des républicains de Madrid. Ces députés ayant inscrit dans leur programme l'autonomie de la Catalogne, on doute qu'ils arrivent à un accord avec leurs coreligionnaires espagnols. Il serait toutefois désirable que l'entente se réalise. Les adhérents au parti fédéraliste, qui avait auparavant en Catalogne tant de partisans, procèdent au recensement de leurs forces. Ils se maintiennent fidèles au programme du 22 juin 1894, établi par le grand apôtre du Fédéralisme hispanique, le Catalan Pi i Margall.

**CONTRE LES CORPORATIONS.** — Le décret visant les conseils des corporations et sociétés reconnues d'utilité publique et qui a autorisé la révocation du Conseil de l'Ordre de Barcelone commence à être appliqué à d'autres corporations. Le conseil d'administration de la Caisse d'Epargne de Villafranca del Penedès a été également révoqué et remplacé par un autre nommé par le gouverneur de la province. On s'attend à de nouvelles révocations ; on assure que les conseils directifs du Syndicat des Médecins de Barcelone et de l'Athénée barcelonais subiraient le même sort à une échéance très brève. Et ainsi, petit à petit, toutes les sociétés et corporations où, suivant le gouvernement, le séparatisme aurait pris des positions, seront « occupées » par des personnes nommées par le Directoire.

**CONTRE LA CULTURE.** — Les bruits suivant lesquels le groupe scolaire Pierre Vila, en construction, serait affecté, contre la volonté testamentaire de son fondateur, à une caserne de sapeurs-pompiers, est confirmé. La municipalité dictatorial de Barcelone a repris les travaux, interrompus depuis le 1<sup>er</sup> d'octobre 1923, soit au lendemain même du coup d'Etat.

**LA SCIENCE CATALANE AUX ETATS-UNIS.** — On mande de Cambridge, aux Etats-Unis, que le cours de M. Puig i Cadafalch sur l'archéologie romane en Catalogne et dans le midi de la France, remporte un réel succès. Les leçons sont données, en langue française, au Fox Museum, où beaucoup de savants se donnent rendez-vous

## ENCORE PLUS FORT!

Tous les gouvernements arbitraires se trahissent par les mêmes excès. Ils portent en eux le vice qui les anéantit, puis les balaie. Ce n'est pas nouveau. Les tyrans ont toujours aimé de sortir de la légalité. Ils éprouvent le besoin, héroïque si l'on veut, de se dicter eux-mêmes. Par un synchronisme saisissant, deux exemples nous en sont offerts ces jours-ci, dans deux pays limitrophes de la France, en proie au même mal.

Mussolini est un autre homme que Primo ; c'est entendu. Je consens même qu'il ait rendu d'éminents services à sa patrie : le contraste n'en est que plus profond entre les deux hommes. Il n'empêche que Mussolini est un tyran ; qu'il a supprimé habilement, sournoisement, tout en sauvant les apparences, les freins constitutionnels que la sagesse des sociétés opposa à la mégalomanie des despotes ; qu'il détient à lui seul toutes les formes du pouvoir en Italie ; qu'il enchaîne la presse et ne tolère nulle opposition. C'est un dictateur. Aux Italiens de dire s'il leur aura été bienfaisant ou non. A nous, témoins, de constater que l'atroce affaire Matteoti, digne des plus sombres souvenirs de l'inquisition, se termine par la plus sournoise des parodies judiciaires.

En élargissant les instigateurs trop zélés — et trop romains — du crime, en absolvant d'avance les principaux agents de son exécution, en ne conservant pour l'épilogue du prétoire que de maigres comparses, l'instruction et le gouvernement ont d'avance retiré au verdict toute signification possible. On a d'abord redouté la lumière des grandes audiences, dans une grande ville. On a, pour ainsi dire, exilé ce procès. On lui a choisi des magistrats spécialement dévoués à l'exécution des basses œuvres. Et tant pis si la justice italienne se déshonore aux yeux du monde : elle n'existe plus ! La Justice, c'est Mussolini lui-même : c'est son bon plaisir ; c'est son intérêt. On le savait. Comment despote se maintiendrait-il, en ce siècle, sans cela ? L'infortuné Matteoti, du fond de sa tombe, rend encore service à son parti : il fournit à Mussolini l'occasion de découvrir lui-même, et publiquement, par quels genres de procédés il entend se prémunir contre l'instabilité du pouvoir. Aux fers, ses ennemis ! A la tombe, ses adversaires ! A ses ordres, les magistrats ! Il y a encore des juges, en Italie ; mais ce sont des juges bien stylés : ils savent qu'ils ne siègent que pour la galerie et que de leur interprétation complaisante des lois, dépend leur avenir. Sous le règne de César, il faut plaire à César.

Pendant ce temps, que se passe-t-il à Barcelone ? Ici, les crimes politiques ne s'expliquent jamais. Quelques agents provocateurs les suggèrent. Quelques boucs émissaires les exécutent ou les manquent. Il faut bien se fournir, pour la galerie européenne, un prétexte à d'incessan-

tes arrestations. A huis clos, les conseils de guerre se chargeront ensuite de vider les prisons. Cela, dira-t-on, c'est gouverner. On connaît la manière. Elle fut employée même en France, avant que la notion de Droit s'y fût popularisée ; elle fut employée en Turquie, à tout moment ; elle fut en faveur près des tzars et le demeure près des seigneurs de Moscou. L'aventurier qui croit gouverner la Grèce ne l'ignore pas non plus... Comment un homme de la haute moralité de Primo la dédaignerait-il ?

Mais Primo est plus fort que ses émules. Il a imaginé beaucoup mieux. Ainsi, les clowns du cirque accomplissent-ils des prouesses de plus en plus déconcertantes.

On a lu dans Le Courrier Catalan le récit des démêlés de Primo avec le barreau de Barcelone. Vieille lutte ! Elle débuta sous le prétexte linguistique : interdiction aux avocats de rédiger leur annuaire en langue catalane ! — Mais, firent les avocats, cela ne regarde que nous ! — Pluie d'amendes et de menaces...

Le Barreau de Barcelone se prétend indépendant ? Il n'est pas assez discipliné ? On va lui apprendre comment on se chauffe à Madrid ! — Interdiction aux avocats de se réunir pour élire les membres du Conseil de l'Ordre. Plus de Conseil de l'Ordre ; ou plutôt, si : un Conseil de l'Ordre dont les membres seront désormais nommés par Primo lui-même. Le Conseil sera présidé par un bâtonnier désigné d'office par Primo. Et voilà ! Même cette institution sacrée, plus vieille que Rome, la Défense des accusés, Primo la supprime. Aux maîtres du Barreau, dont l'indépendance est respectée dans tous les pays, Primo donne ses ordres. — Obéissez sous peine de destitution, leur dit-il.

Le Bâtonnier qu'il a choisi refuse cet excès d'honneur. Qu'à cela ne tienne, Monsieur. Il faut vous soumettre. Vous n'avez même pas le droit de vous démettre. La soumission ou la prison ; choisissez, Monsieur le Bâtonnier !

Et voilà le pays qui revendique le droit d'avoir un siège permanent au Conseil des Peuples ! Voilà la nation qui revendique l'honneur d'arbitrer les différends internationaux et de faire la loi en Europe ! Ah ! comme il faut savoir gré à Primo de Rivera d'avoir si bien choisi son moment pour poser sa candidature ! Rien ne pouvait mieux faire ressortir aux yeux de l'univers l'état de délirante réaction où cet homme a conduit son pays. On attend le rétablissement de la chourme et des galères, en Espagne. On attend le retour de la question, à Barcelone. Tant qu'on n'aura pas tout vu, tout subi, Primo ne se sentira pas encore assez ridicule, et l'opinion publique (?) ne réagira pas.

Attendons-nous à plus fort.

F. JEAN-DESTHIEUX.

## LETTRE DE BARCELONE

**Le Conseil de l'Ordre est incarcéré, puis déporté. — Le nouveau bâtonnier. — Protestation du Barreau de Madrid. — Un nouveau décret tyrannique. — Alphonse XIII retournerait encore à Barcelone. — Les militaires désunis.**

Barcelone, mars  
En vertu d'un décret préalable où il s'arrogeait la faculté de nommer les conseils des corporations ayant un caractère professionnel ou d'utilité publique, le Directoire espagnol a, comme on le sait, dissous le Conseil de l'Ordre des avocats de Barcelone, en le remplaçant par un autre de son choix.

Le Conseil dissous ayant fait résistance, à donner possession au nouveau Conseil nommé par le Directoire, tous ses membres ont été d'abord incarcérés, puis déportés dans des villes non catalanes. Le Conseil dissous, devant l'acte de force réalisé par le gouvernement, avait adressé aux membres du Barreau une circulaire protestant de l'atteinte que l'on portait à ses libertés et à ses droits. Les membres du Conseil avaient été invités à rectifier les termes de cette circulaire et comme ils s'y sont refusés, on les conduisit en prison et puis on les a déportés.

pour entendre l'ancien Président de la Mancomunitat de Catalogne.

**CONTRE L'ART.** — Depuis le Directoire, les Musées de Barcelone ne font plus d'acquisitions et ne publient plus la série des monographies d'art qu'ils avaient commencé à publier. L'Ecole dramatique créée par la Mancomunitat est menacée. D'autre part, les autorités ont empêché la représentation d'une pièce en quatre actes de John Galsworthy, le grand écrivain anglais, Le tumulte, traduite en catalan par M. M. Fernandez-Burgas. Elles ont craint que cette pièce puisse agiter les passions politiques et sociales. Mais en

cela, elles ont porté atteinte à l'art et à la pensée.

**LA DETTE ESPAGNOLE.** — Le gouvernement de Madrid a autorisé, pour le 8 avril, l'émission de 400 millions de pesetas en obligations du trésor au 5 %, à l'échéance du 8 avril 1931. Avec cette nouvelle émission, le montant de la dette espagnole atteindra le chiffre exorbitant de 5.225 millions et demi de pesetas, soit au cours actuel, plus de 20.901 millions de francs. Voilà le bilan financier du Directoire et l'œuvre ruineuse qu'il mène en Espagne.

Malgré le caractère obligatoire de sa nomination. Un des avocats désignés comme membres du nouveau Conseil de l'Ordre, M. Albert Bernis, qui n'est pourtant pas signalé comme séparatiste, s'est refusé à accepter le poste pour lequel il a été désigné. Il est poursuivi pour désobéissance. Les membres du Barreau se sont empressés de témoigner à leur compagnon leur reconnaissance et l'ont encouragé à se maintenir dans son attitude. Par contre, celle de M. Dualde, de nouveau bâtonnier, ne soulève que des censures.

M. Dualde a déclaré que contrairement à ce que lui avait conseillé son chef politique, M. Melquiades Alvarez, il acceptait parce que, professeur à l'Université, il se considère fonctionnaire de l'Etat et parce qu'il a femme et enfants.

On se rappelle à ce sujet une louche histoire électorale dont il fut le héros : battu aux élections de députés dans la circonscription de Lleida, il réussit à corrompre le comité de scrutin et se faire accorder le mandat par le Tribunal Suprême de Madrid. M. Dualde a eu ces jours-ci l'occasion de faire plusieurs déclarations. Ces déclarations ont été la risée du public. Ajoutons, pour ne plus parler de ce personnage, qu'il appartenait au parti réformiste de M. Melquiades Alvarez, qui était président de la Chambre au moment du coup d'Etat de Primo de Rivera. M. Melquiades Alvarez a complètement désavoué l'attitude de son coreligionnaire.

Les avocats de Madrid les plus qualifiés ont saisi leur Conseil de l'Ordre d'une protestation pour le cas du Barreau de Barcelone ; il ont demandé la reconnaissance de l'autonomie des barreaux et prié tous les Conseils d'Espagne de s'unir à leur protestation. Cette demande aurait été signée par les membres les plus en vue du Barreau de Madrid, tels que MM. Ossorio y Gallardo, Bergamín, Matos et Cobian, ainsi que par d'autres avocats, très connus dans le monde politique, et appartenant aux partis les plus divers : MM. Goicoechea, Lerroux, Pedregal, Maura Gamazo, García Prieto, etc. En tout une centaine de signatures. Toutefois, la presse n'a pas dit un mot sur cette initiative du Barreau de Madrid.

Lorsqu'il eut connaissance de l'attitude du Conseil dissous, le Directoire publia une note annonçant qu'il ne tarderait pas à lancer un nouveau décret définitif et châtiant les actes que l'on estimait contraires à la souveraineté nationale et au prestige de l'Espagne. Ce décret a été publié quelques jours après. Nous renonçons à en rapporter les détails mais nous signalerons son absurdité en disant qu'il accorde aux gouverneurs des provinces pleines facultés pour punir les actes les plus simples qui pourraient être estimés nuisibles ou peu respectueux pour les institutions espagnoles. Toute résistance de la part des membres des corporations à obéir aux ordres des gouverneurs, même lorsque ces ordres seraient contraires aux Statuts de la corporation à laquelle ils appartiennent, seraient punis par des amendes pouvant atteindre jusqu'à vingt-cinq mille pesetas. Le décret ne s'arrête pas là. Il établit d'autres punitions allant jusqu'à l'emprisonnement et la suspension des droits civiques. Les Catalans qui se refuseraient à parler espagnol sont également visés dans ce décret.

L'affaire du Barreau de Barcelone a produit dans tous les milieux catalans une profonde sensation. Les esprits sont très surexcités et l'on s'attend à de graves événements. On s'étonne beaucoup de ce que Primo de Rivera conseille encore une fois à son roi de faire un nouveau voyage à Barcelone. D'après nos renseignements, Alphonse XIII se rendrait à la capitale catalane vers la fin d'avril. C'est certain qu'il y recevra un accueil aussi glacial que celui qui marqua son dernier séjour à Barcelone. Nous ne croyons pas que Primo prétende, avec cette nouvelle tournée, conquérir les esprits catalans à la monarchie. Veut-il exposer de nouveau son maître à une tentative de régence comme celle de Garraf ? Veut-il exaspérer les Catalans en leur imposant de nouveau la présence de leur tyran ? Nous ne le croyons pas.

Encore une fois, Primo de Rivera se servira de son roi pour défendre sa situation personnelle. Le véritable motif au dernier voyage de Primo à Barcelone fut, on le sait, celui de s'attirer l'adhésion de la garnison de cette ville, qui est de plus en plus hostile au Directoire. On sait que Primo n'y avait pas réussi. Sous prétexte d'un voyage royal, il va probablement essayer cette fois, aidé de son Alphonse, de s'attirer les officiers de Barcelone, qui sont l'âme des fameuses *juntes*, car la famille militaire espagnole est loin d'être unie, quoi qu'en dise le dictateur. Aussi, il est possible qu'à la suite ou au moment même du voyage royal annoncé il se produise des événements politiques importants.

Z.

## Un scandale

**LES ESPAGNOLS VIOLENT LA FRONTIÈRE FRANÇAISE**

Nous empruntons à l'Éveil Catalan du 13 mars, l'information qu'on va lire. Le journal perpignanais la fait précéder du commentaire suivant :

Ces temps derniers, parvenait à la Rédaction de l'Éveil Catalan une nouvelle tellement impressionnante qu'elle nous parut, à priori, appartenir au domaine de la Fantaisie.

Un groupe de militaires espagnols en armes, nous assurait-on, avait franchi la frontière française et, sous